

**Direction Qualité Sécurité Environnement**

N/Réf : DQSE/DC/BLT/ACN 18-137

Dossier suivi par Béatrice LONJARET

201821 décembre 2018

ligne directe : 02 37 18 48 33

e-mail : [b.lonjaret@cerib.com](mailto:b.lonjaret@cerib.com)

Épernon, le 20 décembre 2018:

**Objet : Marque NF Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure  
Suite du Comité particulier du 19 juin 2018**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Comité Particulier de la marque NF du 19 juin 2018, il a été décidé que la fréquence des contrôles internes pour la mesure du taux de cendres des produits de cure dont le taux de cendres est  $\leq$  à 0,1% est réduite à 1 fois par an

La fréquence des contrôles internes est maintenue à une fois par lot pour les produits de cure dont la mesure du taux de cendres est  $>$  0,1%.

Ces nouvelles fréquences d'essais seront appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



**Cédric FRANCOU**

Responsable des Activités de certification

*Destinataires : Titulaires de la marque NF Adjuvants, IFSTTAR, GINGER CEBTP, CERIB,*

*Copies : AQR concernés - BLT*